



Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du vendredi 28 novembre 2014 à l'hôtel de ville - 165, rue Ampère

Références :
AV/CJL/AP/JM
Cabinet du Maire

Séance publique du vendredi 28 novembre 2014

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances **en date du vingt huit novembre deux mille quatorze** après **convocation légale**,

Sous la présidence de Alexandre Vincendet, maire

**SECRETARIAT
GENERAL**

Nombre de conseillers en exercice : **35**

Nombre de conseillers présents : **33**

Nombre de conseillers votants : **35**

Nombre de conseillers absents : **0**

Etaient présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Leclerc, Perrot, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard (jusqu'à 20 h 40), Nejjar, Desjames, Sève, Bérujon, Dupuy, Daas, Balaguer, Prot, Poizat, Diss, Pelluet, Burgensis, De La Cruz, Atallah, Petitgand, Porcheret, Ravigneaux, Gauquelin, Bouvier, Dandel, Bozon-Guillot, Cachard, Belhout, Darne, Ravat, Llubet.

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Tétard donne pouvoir à Charvet à partir de 20 h 40, Foulon donne pouvoir à Cachard.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Julien Smati

Date de convocation : 21 novembre 2014

Date affichage compte rendu succinct : 5 décembre 2014

**AFFICHAGE
DU 19 DECEMBRE
2014 AU 19 JANVIER
2015**

2014/11/121 – Présentation de l'audit financier, juridique et organisationnel

Rapporteur : A. Vincendet

Présentation au Conseil municipal de l'audit financier, juridique et organisationnel à titre d'information.

2014/11/122 – Adoption de l'organigramme

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « Le renouveau pour notre ville »)

Contre : 7 (liste « Une ville qui nous ressemble »)

**La liste « Avec J.C. Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
n'a pas participé au vote : Monsieur Jean-Christophe Darne et
Madame Catherine Ravat (2)**

- **d'approuver** l'organigramme des services présenté en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à la mise en œuvre de toute pièce, acte ou document s'y rapportant.

La séance est levée à 21 h 30.

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous auprès d'Anne Prat ou Jacqueline Magno – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs. (Tel : 04.37.85.00.18/04.37.85.00.27).